



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 315/09/2026

A L'ETABLISSEMENT YETU.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 012/2023, conclu avec le Ministère de l'Agriculture, pour un montant total hors taxe dollars américains cent soixante-six mille trois cent vingt (USD 166 320) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille cent soixante-quatre, vingt-quatre centimes (USD 1 164,24), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 09/09/2026

Directeur Administratif et Financier



0000315